

## INFORMATION INSCRIPTION:

Pour chaque élève, il est demandé de se présenter au secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts muni:

- d'une photocopie de la carte d'identité (ou)
- d'une copie du livret de mariage, de la carte SIS pour les enfants de moins de 6 ans.

L'utilisation du document téléchargeable sur ce fichier PDF (pages 2 et 3) (ANNEXE 2) et imprimé en recto verso, ne dispense pas le candidat élève d'un passage obligatoire au secrétariat de l'Académie - 1, Place du Jumelage - 5060 - Sambreville (Tamines).

Pour rappel, l'inscription ou la réinscription d'un élève doit être effective avant le 30 septembre et doit répondre aux exigences du Ministère de la Communauté française.

Le Directeur

Jacques Perot



**PARCOURS ARTISTIQUE**

Êtes-vous diplômé de l'enseignement artistique ESAHR ou ESA ?

**OUI**

-

**NON** <sup>(1)</sup>Si oui, dans quelle spécialité de l'ESAHR ou dans quelle option correspondante à une spécialité de l'ESAHR le diplôme a-t-il été obtenu <sup>(2)</sup>.....<sup>(1)</sup> Biffer les mentions inutiles.<sup>(2)</sup> Joindre une copie du diplôme. L'inscription ne sera prise compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme.**DROIT D'INSCRIPTION (conformément à l'arrêté du 20/11/1995)**

	<b>Docs. à fournir</b>	<b>Montant à payer</b>	<b>Reçu</b>
— moins de 12 ans / né(e) après le 31 décembre 2005	A	00	<input type="checkbox"/>
— plus de 12 ans / inscrit enseignement primaire	A B	00	<input type="checkbox"/>
— chômeur complet indemnisé	A C	00	<input type="checkbox"/>
— élève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	A C D	00	<input type="checkbox"/>
— élève bénéficiant du revenu d'intégration	A E	00	<input type="checkbox"/>
— enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	A E D	00	<input type="checkbox"/>
— élève handicapé	A F	00	<input type="checkbox"/>
— enfant à charge d'un handicapé	A F D	00	<input type="checkbox"/>
— demandeur d'emploi en période de stage	A J	00	<input type="checkbox"/>
— personne pensionnée sous statut G.R.A.P.A.	A K	00	<input type="checkbox"/>
— troisième enfant inscrit dans une académie (le moins âgé)	A G D	00	<input type="checkbox"/>
— minerval déjà payé dans une autre académie	A H	00	<input type="checkbox"/>
— élève inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R.	A I	00	<input type="checkbox"/>
— élève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupe : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	AL	00	<input type="checkbox"/>
— élève inscrit dans l'enseignement secondaire professionnel ou technique de transition ou de qualification dans le secteur 6 : Arts appliqués, groupe : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie.	AL	00	<input type="checkbox"/>
— né(e) entre le 15 octobre 1999 et le 31 décembre 2005 inclus.	A	73 EUR	<input type="checkbox"/>
— élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française.	A I	73 EUR	<input type="checkbox"/>
— autre cas né(e) avant le 15 octobre 1999.	A	181 EUR	<input type="checkbox"/>

**Documents à fournir :**

- Chaque dossier doit contenir une preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte S.I.S.) ;
- Attestation de l'école primaire fréquentée ;
- Attestation de l'O.N.E.M. ou d'un organisme de paiement (C.A.P.A.C. – syndicats) ;
- Composition de ménage ;
- Attestation du C.P.A.S. ;
- Attestation de l'A.W.I.P.H., de la C.O.C.O.F. ou du Ministère de la Prévoyance sociale ;
- Preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés ;
- Attestation officielle ( annexe 4 ) émanant de l'académie ;
- Attestation d'inscription en *qualité d'élève régulier* dans l'enseignement de plein exercice, *secondaire ou supérieur, universitaire ou non*, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (C.E.F.A.), organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Attestation du FOREM, d'ACTIRIS (cf. annexes 2ter et 2quater) ou du V.D.A.B ;
- Attestation de l'Office national des pensions ;
- Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe 4, page 2) ;

**Pour les élèves de moins de 18 ans : identité du responsable**

Nom et prénom :

Date de l'inscription et signature de l'élève majeur ou du responsable ( 30 septembre 2017 au plus tard ) :

Date et Signature de l'élève ou de la Personne responsable

.....